

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 AVRIL 2022 À 16 H 00

Rapport N° 55

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES VILLE APPRENANTE UNESCO

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 avril 2022, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Éric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Cyril CINEUX, Christophe BERTUCAT pouvoir à Christine DULAC ROUGERIE, Magali GALLAIS pouvoir à Sylviane TARDIEU, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Estelle BRUANT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Wendy LAFAYE pouvoir à Pierre SABATIER, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Géraldine BASTIEN).

M. Alexis BLONDEAU arrive pendant le diaporama de la question n°2.

M. Eric FAIDY quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à M. Alexis BLONDEAU.

M. Samir EL BAKKALI quitte la séance avant le vote de la question n°24 et donne pouvoir à M. Pierre MIQUEL.

Rapport N° 55
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES VILLE APPRENANTE UNESCO

Dans le cadre de sa démarche « Ville-Apprenante-UNESCO », la Ville met en place chaque année une enveloppe destinée à l'attribution de subventions exceptionnelles auxquelles peuvent prétendre les associations par une demande et un dépôt de dossier. L'ensemble des projets proposés au soutien financier de la Ville font l'objet d'une reconnaissance du Réseau Mondial des Villes Apprenantes-UNESCO.

A l'issue du précédent Conseil Municipal, le solde disponible est de 30 000 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Foyer Socio-Educatif du Collège Albert Camus

En partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand, l'équipe pédagogique du collège Albert Camus entend faire évoluer le projet d'aquaponie à l'échelle de la communauté éducative du territoire en y associant les écoles (notamment le groupe scolaire Alphonse Daudet) et les piscicultures locales (Saint-Nectaire et Puy-Guillaume). Ce projet valorisé par l'UNESCO poursuit son intégration dans les enseignements en sciences physiques et SVT où les questions de développement durable de la production alimentaire en ville sont abordées sous de nombreux angles.

Il s'agira de poursuivre le lancement au sein du collège de la mise en œuvre expérimentale d'un espace élargi de biodiversité et d'économie circulaire, permettant aux élèves de se sensibiliser aux exigences d'une alimentation durable, à la gestion des ressources et à la biodiversité.

Ce projet est irrigué par de nombreux échanges avec l'école POLYTECH et le laboratoire SIGMA de Clermont-Ferrand ou encore celui du campus des Cézeaux spécialisé dans la détection des microplastiques. Parmi les autres échanges, notons ceux avec l'Université de Nancy, le lycée franco-allemand de Freiburg, la « Maison pour la Science en Auvergne » et l'association Astu'sciences. Enseignant-es et collégien-nes devraient accompagner le Musée Lecoq dans son intention de créer un prototype d'aquaponie au sein de son futur jardin pédagogique. Le collège est adhérent au travers de ce projet à l'association locale ADANAT visant à promouvoir l'aquaponie naturelle des salmonidés.

Budget de l'action :	4 500 euros
Subvention versée en 2020 :	2 000 euros
Subvention versée en 2021 :	2 500 euros
Subvention sollicitée :	2 500 euros
Subvention proposée :	2 500 euros

Maison des Lycéens du Lycée Blaise Pascal

Dans la continuité des projets réalisés en partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand par le lycée Blaise Pascal sur la notion d'« engagement » (avec Claude Lanzmann en 2019, sur l'accueil, la Fraternité et la résistance civile pendant la Seconde guerre mondiale en 2020 et sur « l'engagement des jeunes » en 2021), l'équipe pédagogique du Lycée Blaise Pascal entend permettre à ses lycéen-es de célébrer cette année « les engagements de Joséphine Baker » et mettre en avant celui des femmes

dans la Résistance, et à toutes les formes de « résistance civique ». L'ensemble des travaux réalisés feront, comme précédemment, l'objet d'expositions et d'évènements ouverts à tous les publics, l'année 2021 ayant été marquée par une exposition dans les locaux de l'IADT, dans le cadre d'un colloque international et organisé par l'Université Clermont-Auvergne.

Le Lycée Blaise Pascal participe à la commémoration UNESCO de la Journée Internationale dédiée à la Mémoire des Victimes de l'Holocauste proclamée par les Nations Unies le 27 janvier de chaque année.

Budget de l'action :	3 235 euros
Subvention versée en 2020 :	-----
Subvention versée en 2021 :	1 500 euros
Subvention sollicitée :	1 600 euros
Subvention proposée :	1 600 euros

Zaoum

L'association Zaoum participe en tant que « lieu apprenant » au réseau UNESCO des villes apprenantes. Reconnu également par l'Agence Régionale de Santé en tant que lieu recevant des personnes en situation de handicap mental, les locaux de l'association sont restés ouverts lors de la crise sanitaire en raison de l'importance que revêtent pour les « patients » les activités artistiques proposées. Les résultats obtenus devraient faire l'objet d'une communication singulière lors de la Conférence des Villes Apprenantes organisée à Cork le 7 avril 2022.

Ce travail expérimental donne lieu à une participation de l'association aux enseignements de l'École des Beaux-Arts de Bourges (CEPIA), de l'Université Paris 7 ainsi qu'aux travaux de recherches dans le cadre de colloques spécialisés. Parmi tous les liens tissés par l'association avec des établissements ou associations proches, se trouvent : l'ESACM, l'ESA de Saint-Étienne, la Nouvelle Manufacture (Ardèche), In Extenso, Off the rail, les Arts en Balade, Magma Performing Théâtre, etc....

Ce « lieu apprenant » rassemble, dans le cadre de ses pratiques artistiques, des auteurs et artistes « autodidactes », en situation de handicap, migrants et patients présentant des pathologies mentales et de jeunes artistes diplômés. Il est un lieu d'expositions et de performances ouvert gratuitement au public.

Budget de l'action :	28 800 euros
Subvention versée en 2020 :	4 000 euros
Subvention versée en 2021 :	10 000 euros
Subvention sollicitée :	6 000 euros
Subvention proposée :	4 000 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-dessus désignées pour un montant global de 8 100 euros.
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

TOTAL VOTANTS :	55 =	48 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0 =	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0					

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 09 MAI 2022



Le Maire,

Olivier BIANCHI